

DECISION N° 2026-002

**OBJET : Concession au cimetière de Valgelon-La Rochette N° 4 du 02/03/2025
– Famille CHAPUIS Rolande**

Monsieur David ATES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 à L.2122-26 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU la délibération n° 2021/01/04 du 12 mars 2021 N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22-5e du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par Madame CHAPUIS Rolande, domiciliée au 160 Chemin de la Carrière à AITON (73220), agissant en sa qualité d'ayant droit du concessionnaire originel et tendant à obtenir le renouvellement, dans le cimetière 4, de la concession particulière de sa famille,

DECIDE

Article 1 : La concession de l'emplacement 88 est renouvelée, au nom du demandeur susvisé, pour une durée de 50 années, à compter du 3 mars 2025, de 5,00 m² superficiels

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée à Monsieur MOSCATELLI Aldo le 3 mars 1975 et expirant le 2 mars 2025.

Article 3 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 900 € (neuf cents euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° de bordereau 9, mandat 55, du 26 janvier 2026.

Article 4 : Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayant-droit du concessionnaire originel.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Article 6 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 7 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée/notifiée/affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 22 janvier 2026

Le Maire,
David ATES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23/01/2026 et de sa publication ou notification le 23/01/2026

